



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 1468

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le taux d'occupation des centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) par des étrangers déboutés du droit d'asile. Il le prie de bien vouloir lui communiquer ce taux d'occupation, au plan national, pour chacun des mois suivants : janvier 2011, février 2011, mars 2011, avril 2011, mai 2011, juin 2011, juillet 2011, août 2011, septembre 2011, octobre 2011, novembre 2011, décembre 2011, janvier 2012, février 2012, mars 2012, avril 2012, mai 2012, juin 2012 et juillet 2012.

Texte de la réponse

Les statistiques relatives à la population présente en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) sont élaborées de manière trimestrielle : sont donc transmises les données relatives aux mois de mars, juin, septembre et décembre 2011, et aux mois de mars et juin 2012. Les données ci-dessous indiquent le taux de personnes déboutées présentes en CADA à la fin de chaque mois. Ces chiffres comprennent, d'une part les déboutés en présence autorisée, et d'autre part les déboutés en présence induite. Selon les dispositions du code de l'action sociale et des familles (CASF), une personne déboutée ne peut se maintenir au CADA que jusqu'à un mois après que lui ait été notifiée une décision définitive sur sa demande d'asile. Après ce délai, la personne concernée sera considérée en présence induite (article R348-3 du CASF). - mars 2011 : 10,9 % de déboutés dont 6,2 % en présence induite - juin 2011 : 12 % de déboutés dont 7,5 % en présence induite - septembre 2011 : 10,4 % de déboutés dont 7,1 % en présence induite - décembre 2011 : 12,1 % de déboutés dont 7 % en présence induite - mars 2012 : 12,4 % de déboutés dont 8 % en présence induite - juin 2012 : 11,8 % de déboutés dont 8,5 % en présence induite.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1468

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4473

Réponse publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5752